

REPONSE A LA QUESTION ECRITE 2.10/13

L'avenir de l'aire de service/repos pour camping-car de la route de Porrentruy

M. Marc Ribeaud, PS

Un espace de la place de stationnement du Gros-Pré a été dédié à l'installation d'une borne Eurorelais, qui a été inaugurée le 16 mars 1995. Cette borne est mise en évidence dans plusieurs répertoires et est donc bien fréquentée chaque année entre début avril et fin octobre.

Depuis plusieurs années, elle nécessite des interventions fréquentes de la Voirie communale (nettoyage, remise en état des alentours), des SID (pannes électriques) et d'un installateur sanitaire (fuites dans les conduites et prises d'eau, grandes consommations d'eau). Suite à un récent contrôle, un rapport de défauts relève la nécessité de plusieurs adaptations afin de mettre en conformité l'installation électrique. Le circuit d'eau doit être mis hors service lors des périodes froides afin d'éviter tout risque de gel. Les travaux de réparation sont estimés à Fr. 8'000.- env.

Jusqu'à ce jour, aucune démarche particulière n'a été entreprise en vue d'assainir, voire d'améliorer cette installation, du fait que des discussions étaient en cours visant à éventuellement déplacer cette borne dans le périmètre du camping TCS de la Grande-Ecluse. Ces contacts n'ont pas abouti et, désormais, le Conseil communal envisage d'entreprendre les démarches suivantes :

1. Faire une analyse détaillée et évaluer le coût de remise en état de la borne actuelle en vue d'une durabilité à long terme.
2. Si les coûts d'assainissement sont trop importants et/ou que les services offerts par la borne ne sont plus adaptés aux pratiques actuelles des camping-caristes, évaluer la possibilité de remplacement complet de la borne.
3. Sur la base d'exemples d'autres aires de service/repos récentes, proposer d'éventuels autres aménagements sur l'aire du Gros-Pré.
4. Réaliser, dans le courant de l'année 2014, un concept et un plan de financement pour les mesures ci-dessus.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

La chancelière :

Pierre Kohler

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 18 novembre 2013